L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 4 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

SONT vous sur mon habitation il y a environ un mois, une vache et son veau que j'ai pris. Le l'avant-droit en prouvant sa propriété et payant frais. S'adresser Orleans Plantation, Jean Algiers, A. J. A. Trogre. 3 mars—3f

DEMANDES.

ON demande une nourrice. S'adresser, de suite, au No 67 rue de Chartres, toute les après midi, de 2 à 4 heures. 24 fév—1sem

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de mauvaise santé, une gaucerie et café faisant de bonnes affaire. S'adresser No 111, rue Franklin et Perdido. 2 mars—1 sem

Crocerie et Bar: A vendre dans le 2e district. S'adresser encoignure Ursulines et Miro. 27 fév 7f

A vendre—Souvenirs d'Amérique et de France, par une Créole (Mme Abbin). à 25 cts. prix de publication $1. aux librairies Goldthwaite, 2 et 12 Passage de la Bourse. 27fév—7f

G. Léaumont.
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 466. Nlle-Orléans.
8 août—1 an

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ann Cusack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18 620—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Rev. P. F. Allen exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
4 mars—4,9,13 Greffier.

Henry Oertling vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18 872—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Oertling dit Oertling, de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
28 fév—26 30—4 mars Greffier.

Succession de G. M. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,177—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George M. Bayly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
27fév—27—4 mars Greffier.

Succession de Théodore Hein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,177—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Hein administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
27 fév—27—4 mars Greffier.

Succession de Mary Ann Hearn, femme de James Jacobson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,079—Division E.—Attendu que John Gibson a présenté une pétition à la Cour Civile de District à obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Hearn, femme de James Jacobson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
26 fév—26 30 mars 4 Greffier.

Succession de Louise Degalle, épouse de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,275—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Weppner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
25 fév—26 mars 2 6 Greffier.

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 106—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Maria H. Stack, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27fév—24—4 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Samuel Kreeger vs. Ses Créanciers.—No 20,199—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Samuel G. Kreeger, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 21 jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pillié avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
15fév—3f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268, Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw soit acceptée pour ses créanciers que Y. R. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit Renshaw, soit même devant Andrew Hero Jr., notaire public en cette ville, le jeudi, 24 mars 1887 à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Pizzo, soit appositeur en dit provisoire.
Nouvelle-Orléans, Lundi, 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN
22 fév—3f ending 1

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—P. Mason & Co. et Pierre Mason et Louis Philippe individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Mason & Co. leurs créanciers.—No 20,142—Division D.—Ordre de Cour.—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Mason & Co., et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personne et biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Depute Greffier.
8fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Annie Mack vs leurs créanciers No 19,341—Division B.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, Alice et Annie Mack soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Benjamin Dubuclet notaire en cette ville, SAMEDI, le 12me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur les affaires qui pourra ont leur être soumises, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Depute Greffier.
26 fév—3f et 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. No 20 205—Succession de Ruby Bailey.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Bailey soit et est par le présent accepte par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pillié avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. RANKIN, Depute Greffier.
15fév—3f

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—P. Mason & Co. et Pierre Mason et Louis Philippe individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Mason & Co. leurs créanciers.—No 20,142—Division D.—Ordre de Cour.—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Mason & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personne et biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Depute Greffier.
8fév—3f en 30 j

L'ABEILLE

—DE—

NOUVELLE-ORLÉANS

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—Et—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire répandant en un seul numéro toutes nouvelles de la semaine comptant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses rurales de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où il y a un Français ou ami de la langue française.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS

73 - CHARTRES - 73.

GROS LOT

$150,000

LSL

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000. La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000.		$150,000
1 " de	50,000.		50,000
1 lot de	20,000.		20,000
2 Lots de	10,000.		20,000
4 Lots de	5,000.		20,000
20 Lots de	1,000.		20,000
50 Lots de	500.		25,000
100 Lots de	300.		30,000
200 Lots de	200.		40,000
500 Lots de	100.		50,000
LOTS D'APPROXIMATION :			
180 Lots d'approximation	$200.		$36,000
100 "	200.		20,000
100 "	150.		15,000
1000 "	50.		50,000
2,179 Lots s'élevant à			$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des vénérables Beauregard et Early aux tirages dont ils sont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et sûreté pour chaque porteur de billet puisque ces hommes ne peuvent savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute fraude de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

AVIS AUX CRÉANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs. Ses Créanciers No. 19,428—Division E.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, James Lewis, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour du mois de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés immobilières et autres biens réels par le dit insolvable.
Nouvelle-Orléans, 3 mars 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4 mars—1f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Charles J. Oberle vs. ses créanciers—No 20,323—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'Avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétionnaire soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dûment avertis.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signe) W. T. HOUSTON Juge
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Depute greffier
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—J. Carvel et Co. et J. Carvel et R. O. L. Rayne leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionaires, les susnommés Carvel & Co. et T. J. Carvel et R. O. L. Rayne individuellement et comme membres de la dite raison commerciale et tels que par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire en cette ville le Samedi, 12me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des pétionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Lamouisini vs. ses créanciers.—No 20,261—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Lamouisini soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John E. Legier, notaire en cette ville, le LUNDI, 21 mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Depute Greffier.
26 fév—3f et 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm C. Hendrick vs ses créanciers—No 20 241—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Wm C. Hendrick soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la ville de la Nlle-Orléans le lundi 28me jour de mars 1887 à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Il est en plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—John Cordes vs ses créanciers—No 20,069—Division B.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Otto Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 12me jour de mars 1887, sur l'application du commandant dans cette affaire pour un répit et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic et de prendre toutes autres mesures qui ont lieu et soient conformes à la loi et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dessdits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dûment avertis.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signe) W. T. HOUSTON Juge
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Depute greffier
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—John Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.—Que la cession des biens du pétitionnaire John Bridget Hennegan, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeremiah Joseph Healy, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur de payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 5 pour cent à partir du 30 mars 1884 jusqu'à parfait paiement, et de payer les dettes de la communauté provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait droit de disposer de son mobilier et de administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir, par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de la séparation de fait de corps, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fait le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt-sept.
W. J. MCDONNELL,
Depute-Greffier.
20 janv—3f en 30j

PAR LE CONSTABLE.

Mme George J. Gauner vs. Henry B. Leger.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No. 1081—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable P. J. Gilbert, juge de Paix, 7me Ward, Napoléonville, Louisiane, je vendrai à l'encan à l'entrée de la Banque Louisiane, rue Gravier et Union, le 8 MARDI, 12 mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un huggy convert Brewster.
Conditions—Comptant sur les lieux.
PENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
5mars—3 6 12.

VENTE JUDICIAIRE.

Jeff. Harrison vs. Henry Lake et Lucy Vincent.

TROISIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de Jeff. Harrison vs. Henry Lake et Lucy Vincent, No 4254 du Docket de la Troisième Cour de Cité, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Maison de Cour de la Troisième Cour de Cité (Alger), le 11me jour de mars 1887, à midi—

Une bâtisse à un étage, avec varandah, située rue Hanson, entre les Avenues Pacifique et Atlantique.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
R. P. THOMAS,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2mars—3 6 11

Succession de F. W. Dille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,154—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Usner et John H. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
2mars—3 6 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co., vs Bernard S. Forchheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,969—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Cinq trente deuxièmes, (5/32) de trente centième lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Constance, Philippe et Première, désignés comme lots A et B, sur un plan dressé par C. A. Hedin voyer, en date du 1er mai 1881, et déposé comme plan No 5, dans les archives de William Mongin anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, en date du dix-huitième jour de mars, 1886, et déposé dans les archives de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville comme plan No 11. Les dits lots A et B se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot H mesure 36 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2,9,16,23,30—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

QUADRICYCLES. QUADRICYCLES.

Brown Quadricycle Company vs. W. N. Grunewald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,873—En vertu d'un ordre de vente, en date du 25 février 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le LUNDI, 14 mars 1887, à 10 heures et demie A. M., à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, de la propriété ci après décrite, à savoir :

10 QUADRICYCLES.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2mars—2,9,12,13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur assistance formant le coin nord ouest des rues Baronne et Girod.

Dr. K. B. Marmillion vs Dr. Louis Charles Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,870—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, au coin de rues Baronne et Girod dans l'îlet formé par les dites rues et les rues Dryades et La Harpe, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. Le Blanc, ancien voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé devant Me T. V. Fonton notaire le 22 décembre 1846, lequel terrain mesure en longueur, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pied dix pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, la même profondeur et sur la largeur d'une aile et en commun au fond du dit lot, lequel aile a pour face à la rue Girod et mesure trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 fév—19 26—mars 5,12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un grand lot assorti de groceries.

Vins, liqueurs, etc., etc.

C. Doyle & Co. vs John B. O'Neill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,915—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, tout récemment à la ville et la paroisse Jefferson, désigné par le numéro cinq du plan dressé par C. A. Hedin voyer, en date du 1er mai 1881, et déposé comme plan No 5, dans les archives de William Mongin anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, en date du dix-huitième jour de mars, 1886, et déposé dans les archives de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville comme plan No 11. Les dits lots A et B se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot H mesure 36 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—15 26 22 29 av 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. P. Koch vs Paul St Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,977—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue de Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez, le Premier District de cette ville, le 8 MARDI, 12 mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Six lots de terre avec les améliorations qui y trouvent droits privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No 12 du plan dressé par Carvallon maintenant connu le numéro 158 nouveau plan, borné par les rues Zimple, Lesbidie, Jefferson et Quatrième. Les dits lots sont désignés par les numéros un, trois, quatre, cinq, six sur un plan fait par J. Shaine, ingénieur civil, en date du 15 mars 1886 du jour au lendemain du juge de la Paix, Gilbert, à l'exception du tiers en faveur des héritiers Lemoine des rues Lesbidie et Zimple et mesurant ensemble de face à la rue Lesbidie sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Zimple de même profondeur et sur une largeur de 125 pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16fév—16,23—2,9,10,22mars.

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 9,199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, LUNDI, 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 342, borné par les rues Howard, Lafayette, Liberté et Poydras, et désigné par No 1, sur un plan dressé par W. L. Atkinson, le 15 mars, 1841, et désigné comme plan No 58, dans le livre de plans de feu J. B. Marks, notaire le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur conformément à un acte passé pardevant A. J. Lemle, notaire, le 7 juillet, 1886.
Conditions, comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 fév—19—26,30—mars 5,20

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vente contendante.

Articles d'opticien, au No. 124 de la rue Royale, pour cause d'écoulement partiel et de renouvellement de fonds, au magasin de M. R. Schmatz, (anciennement C. Duhamel) sera vendu sans limite jusqu'à 3 mars, à 11 heures du matin, à l'endroit indiqué plus haut. Le contenu du dit établissement. STEPHEN J. DERBES
4 mars—1f Encanteur.

PAR W. I. HODGSON.

PROPRIETE DE VALEUR.

Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St-Jean, un îlet de la gare du Orleans R. R., deux îlets du Louisiane Jockey Course, lignes de chemin de fer passant devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dennies.

Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, sans réserve conformément à un jugement et un ordre de l'Hon T. A. Moore, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, intitulé : Succession de Mme Mary Clark Gaines, en vertu de l'ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887 et signé le 1er mars 1887 dossier No 18,232 dans l'affaire de Henry A. Rivaud et al. vs Richard M. Hayes et al. à un long crédit si non vendu à l'encan.

DEUXIEME DISTRICT.

Coin des rues Canal et Claiborne.

(ENSEMBLE) Deux terrains situés dans le Deuxième District de la ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Claiborne et Bienville, lesquels forment le coin des rues Canal et Claiborne et la partie de derrière du dit îlet, lesquels terrains ont ensemble 50 pieds de front sur la rue Canal, sur une profondeur de 120 pieds, et sont bornés à l'autre, et ne forment qu'un seul et même tout.

Le dit lot No 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal, sur 124 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Claiborne et 50 pie